STATUTS

ABEL MICHAEL LTD

Chapitre I Récapitulation

Article 1

Afin de réglementer le comportement des entreprises individuelles, de protéger les droits et intérêts légitimes des investisseurs individuels et des créanciers, de maintenir l'ordre social et économique et de promouvoir le développement de l'économie de marché socialiste, les présents statuts sont établis conformément à la loi sur les entreprises individuelles. C'est le principe de fonctionnement de l'entreprise.

Article 2

Dénomination sociale: ABEL MICHAEL LTD

Article 3

Siège social: 12 New Street DONAGHADEE Northern Ireland BT21 0AG GB

Article 4

Monsieur Fu Sihang, associé unique, demeurant jiangxishengxinyushiyushuiqushuibeizhenshangcuncunweixiapancun67hao, sous le numéro d'identité nationale None, est nommé le gérant de l'entreprise.

Article 5

La durée sociale : le 2023/10/17à long terme

Article 6 - Objet

La société a pour objet : Vente à distance sur catalogue général.

Article 7

L'entreprise est une entité commerciale. L'investisseur assume une responsabilité limitée pour la dette de l'entreprise avec ses biens personnels.

Article 8

L'entreprise exerce des activités commerciales dans le cadre de l'entreprise enregistrée.Toutes les activités sont conformes aux lois et règlements administratifs, respectent le principe de la bonne foi et ne doivent pas nuire à l'intérêt public et à ses obligations fiscales.

Chapitre - II Financement et apport en capital

Article 9

L'investisseur de cette entreprise est une personne physique et la contribution déclarée est de 120 GBP ,divisé en 1 actions d'une valeur nominale de 120 GBP chacune.

L'investissement de Fu Sihang représente 100% du capital social total.

Chapitre III - Système financier, comptable et salarial

Article 10

L'entreprise élabore des systèmes financiers et comptables conformes aux lois et règlements pertinents de l'État et établit des livres comptables conformément à la loi pour effectuer des calculs comptables.

Article 11

L'année fiscale de l'entreprise adopte le système de l'année civile, qui est un exercice du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Article 12

Si l'entreprise recrute des employés, elle doit signer des contrats de travail avec les employés conformément à la loi, garantir la sécurité des employés, payer à temps et intégralement les salaires des employés, participer aux assurances sociales et payer des primes d'assurance sociale.

Chapitre - IV Dissolution et liquidation des entreprises

Article 13

La date de création de l'entreprise est le 2023/10/17

Article 14

Une entreprise est dissoute lorsqu'elle a l'une des circonstances suivantes:
(1) L'investisseur décide de se dissoudre;
(2) L'investisseur meurt ou est déclaré mort et aucun héritier ou héritier ne décide de renoncer à l'héritage;

(3) la licence commerciale est révoquée conformément à la loi;
(4) Autres circonstances prévues par les lois et règlements administratifs.

Article 15

Si une entreprise est dissoute, l'investisseur doit la liquider seule ou le créancier doit demander au tribunal populaire de désigner le liquidateur pour liquidation. Lorsqu'un investisseur s'auto-liquide, il en avise le créancier par écrit dans les 15 jours précédant la liquidation et, s'il est dans l'impossibilité de le notifier, il fait une annonce. Le créancier doit, dans les 30 jours de la date de réception de l'avis, déclarer le droit du créancier à l'investisseur dans un délai de 60 jours à compter de la date de l'annonce sans avoir reçu l'avis.

Article 16

Après la dissolution de l'entreprise, l'investisseur initial reste responsable du remboursement des dettes pendant l'existence de l'entreprise à propriétaire unique, mais si le créancier ne présente pas de demande de remboursement de la dette au débiteur dans les cinq ans, la responsabilité est éteinte.

Article 17

Lorsqu'une entreprise est dissoute, les biens sont remboursés dans l'ordre suivant:

(1) Salaires et charges sociales dus aux employés;
(2) taxes dues;
(3) Autres dettes.

Article 18

Au cours de la période de liquidation, une entreprise ne peut exercer d'activités commerciales sans rapport avec l'objet de la liquidation. Les investisseurs ne peuvent transférer ou dissimuler des biens tant que les dettes ne sont pas réglées conformément aux dispositions de l'article précédent.

Article 19

Lorsque les biens de l'entreprise sont insuffisants pour payer les dettes, l'investisseur doit rembourser les autres biens de l'individu.

Article 20

Après la liquidation d'une entreprise, l'investisseur ou le liquidateur désigné par le tribunal populaire prépare un rapport de liquidation et s'adresse à l'autorité d'enregistrement pour annuler l'enregistrement dans les 15 jours.
Chapitre V Dispositions complémentaires

Article 21

Les statuts ne sont pas exhaustifs et doivent être traités conformément à la législation et à la réglementation pertinentes.

Article 22

Les statuts doivent être soumis en double à l'autorité d'enregistrement et l'entreprise doit en déposer une copie.

Signature de l'investisseur : Fu Sihang
Date de constitution: 2023/10/17